

EXTRAITS DU RAPPORT

CONCOURS OG TITRES 2023

Placées sous la présidence du général de corps d'armée (2S) Bruno POIRIER-COUTANSAIS, les épreuves du concours cité en objet se sont déroulées conformément aux textes de référence. **20 places maximum étaient offertes à ce concours.**

Le présent rapport traite de l'organisation et du déroulement des épreuves, des appréciations portées par les membres du jury sur les épreuves et sur la valeur globale des candidats, décrit l'action du jury et présente quelques observations et propositions.

1 – ORGANISATION ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

129 candidats ont déposé un dossier de concours. 125 ont été autorisés à concourir.

Conformément aux dispositions de l'annexe III de l'arrêté de deuxième référence et à l'arrêté de troisième référence, la phase d'admissibilité comprenait l'étude des dossiers pour un recrutement dans les filières suivantes :

- Anthropologie ;
- Biologie médicale, génétique médicale, biologie moléculaire, cytogénétique humaine ;
- Chimie analytique, chimie organique et chimie minérale ;
- Cybersécurité ; tests d'intrusion et rétroconception.
- Électronique, systèmes embarqués, robotique ;
- Entomologie ;
- Ingénierie et management des projets ;
- Intelligence artificielle, sciences des données et analyse du renseignement ;
- Mathématiques ;
- Outils et données géomatiques d'aide à la décision opérationnelle et/ou organisationnelle ;
- Sciences des matériaux ;
- Sciences et mécaniques ;
- Sciences physiques ;
- Sécurité des systèmes d'information, des réseaux et des fichiers ;
- Systèmes de radiocommunication et de contre-mesures électroniques ;
- Systèmes d'information et génie logiciel ;
- Toxicologie.
- Traitement du signal.

80 candidats ont été déclarés admissibles, **20 ont été admis et 11 inscrits sur liste complémentaire.**

2 – ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

L'admissibilité consiste en l'examen du dossier de chaque candidat. Ce dossier comprend, entre autres, une lettre manuscrite de motivation, un curriculum vitae, les bulletins de notes des deux dernières années universitaires et une copie des titres et des diplômes détenus.

125 dossiers ont été étudiés par les jurys :

Appréciations relatives aux candidatures :

Remarques sur les diplômes :

Les diplômes sont globalement adaptés aux objectifs de ce concours, avec une majorité de master II. Un certain nombre de candidats sont diplômés d'une école d'ingénieur de très bon niveau. Certains postulants sont double diplômés avec un titre scientifique et un autre diplôme en sciences humaines ou en droit.

Un nombre tout à fait significatif de dossiers sont de très bon niveau et les cursus de formation des candidats sont très variés. Une majorité de candidats sont issus de l'université avec un niveau académique hétérogène et parfois faible.

Remarques sur les CV et lettres de motivation :

Les CV sont de qualité variable et mettent parfois en exergue quelques personnalités intéressantes, fort engagement associatif ou humanitaire, pratique sportive de très bon niveau ou développant des passions atypiques. La majorité est plus commune avec des stages classiques notamment à l'étranger dans le cadre de leur cursus académique, les jobs d'été et les premiers emplois parfois hors du champ initial de compétences sont des éléments intéressants.

Généralement assez soignés, les CV attestent d'expériences diversifiées et justifient pour la plupart une volonté avérée d'intégrer la gendarmerie. Un nombre significatif de candidats a une première expérience de l'institution au travers de la réserve.

Pour autant, un nombre non négligeable de lettres de motivation sont très courtes avec des aspirations assez générales et peu explicites pour la gendarmerie. Seule l'adéquation du diplôme avec les besoins de l'institution motive parfois un entretien oral.

Enfin, un nombre significatif de candidats, correspondant aux besoins de l'IRCGN ont du mal à se projeter dans des fonctions d'officier au-delà de leur rôle d'expert.

3 – ÉPREUVES ORALES ET SPORTIVES D'ADMISSION

31 – Généralités

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée du 25 avril 2023 au jeudi 11 mai 2023 à MELUN et les épreuves sportives le vendredi 12 mai 2023 à MELUN pour les épreuves de course, d'endurance, de natation et les agrès.

Elles comportaient :

Une épreuve d'aptitude générale (durée 50 minutes dont 20 minutes de préparation – coefficient 05 – note éliminatoire < 8/20) ;

Cinq épreuves sportives (coefficient 1 – note éliminatoire : moyenne < 7/20) :

- Une course de demi-fond (3 000 m) ;
- Une course de sprint (50 m) ;
- Une épreuve de natation (50 m) ;
- Une épreuve de tractions/suspension à une barre ;
- Une épreuve d'abdominaux.

Parmi les 80 candidats admissibles, 59 se sont présentés à cette seconde phase du concours.

32 – Appréciations par épreuve

321 – Épreuve d'aptitude générale

Les notes vont de **03,10** à **18,73/20** et la moyenne générale est de **10,33/20** (**10,58** en 2022).

32 candidats ont obtenu une note éliminatoire (35 en 2022).

Remarques sur le fond :

Le niveau des candidats est, une nouvelle fois, assez hétérogène ce qui est assez logique vu le nombre de domaines très diversifiés que couvre ce concours.

Le niveau de culture générale et de connaissance de l'Institution s'avère parfois assez faible et en baisse par rapport aux années antérieures.

La méthodologie/ préparation (forme) de l'oral enseignée dans le cursus « prépas talents » se remarque de façon positive pour les candidats inscrits à ce parcours dans le cadre de leur préparation même si une certaine présentation stéréotypée se fait jour de manière excessive.

Certains candidats semblent mal orientés, surtout pour les candidats passionnés par une thématique et qui veulent se spécialiser (montagne, pilote d'hélicoptère ...) et pour lesquels le concours OGT ne semble pas être la meilleure voie de recrutement et qui pourraient pleinement s'épanouir dans l'Institution avec un poste d'officier commissionné ou de SOG.

Certains candidats qui repassent le concours pour la deuxième, voire la troisième, ne semblent pas avoir pris en compte les éléments de l'année dernière (connaissance faible de l'Institution notamment).

323 – Épreuves sportives

La session OG Titres 2023 s'est déroulée le vendredi 12 mai 2023.

Remarques sur le fond

- Niveau sportif convenable
- Résultats hétérogènes

Le général de corps d'armée (2S) Bruno POIRIER-COUTANSAIS

Président du jury

ORIGINAL SIGNE